



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Title - Sujet</b> CFB Halifax Safety Training	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W010C-180155/A	<b>Date</b> 2018-11-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W010C-18-0155	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-8-81069 (405)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-405-10527	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-10-19	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-12-04</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kendell, Byron	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal405
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 497-5345 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**La modification 002 vise à indiquer ce qui suit:**

**Question 1 :** Les soumissionnaires sont tenus de présenter une soumission pour tous les 12 cours énumérés à l'annexe B – Base de paiement pour être considérés comme conformes ou les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner sur un sous-ensemble des 12 cours énumérés?

**Réponse 1 :** Pour être considéré comme conforme, une proposition doit fournir des prix pour tous les 12 cours énumérés à l'annexe B – Base de paiement.

**Question 2 :** L'article 11 00 00, partie 1, para 1.2.2.3 renvoie à l'ASC B354.1 portatif de plates-formes de travail élévatoires. La présente norme s'applique à « Rolling de levage de plateformes de travail utilisés sur une surface de niveau qui sont incapables d'être autopropulsé d'une station d'exploitation sur la plate-forme de travail, et qui sont utilisés pour le personnel du poste, ainsi que les outils et le matériel nécessaire, les frais généraux des lieux de travail. Quel type de portance est la plate-forme élévatrice / plate-forme la formation destinée à couvrir depuis la norme B354.1 renvoie à soulever qui ne peuvent pas être exploité par le panier?

**Réponse 2 :** La formation requise doit comprendre le fonctionnement des contrôles de la plateforme / panier. Ne pas tenir compte de la réf ASC B354.1.

**Question 3 :** L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.3.2 fait référence à la Nouvelle-Écosse, Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail à la partie 19. La présente section du Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail n'existe pas pour les espaces clos et est un espace réservé seulement. Cette mention devrait être supprimée?

**Réponse 3 :** Oui, ne pas tenir compte de la référence à la partie 19 de la Nouvelle-Écosse, Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail.

**Question 4 :** L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.5.1 renvoie à la Nouvelle-Écosse, Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail à la partie 11. La présente section du Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail n'existe pas pour un lock-out Tag-out / et est un espace réservé seulement. Cette mention devrait être supprimée?

**Réponse 4 :** Oui, ne pas tenir compte de la référence à la partie 11 de la Nouvelle-Écosse, Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail.

**Question 5 :** L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.8.1 renvoie à la Nouvelle-Écosse, Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail de la partie 7. La présente section du Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail fait référence à « la manutention et l'entreposage des matériaux » et n'existe pas pour la formation des opérateurs chargeur à direction à glissement. Cette mention devrait être supprimée?

**Réponse 5 :** Oui, ne pas tenir compte de la référence à la partie 7 de la Nouvelle-Écosse Règlement sur la santé et la sécurité en milieu de travail.

**Question 6 :** Le terme « HAZWOPER » est utilisé tout au long de l'énoncé des travaux. C'est un terme américains. Au Canada, le terme utilisé est « technicien HAZMAT ». Veuillez confirmer si « formation de technicien HAZMAT » satisfait à la norme que le MDN demande.

**Réponse 6 :** Oui, « technicien HAZMAT » respecte la norme demandée par le MDN.

**Question 7 :** Dans la section 11 00 00 1.4.2, veuillez vérifier la définition de petits groupes. La formation est fondée sur un prix par étudiant ; si un petit groupe est de trois personnes cette situation changera le prix par stagiaire pour couvrir les frais de l'instructeur pour la journée.

**Réponse 7 :** « Prix unitaire » doit être par étudiant. Le MDN ne sera pas demander tout cours sans avoir un minimum d'au moins 10 stagiaires disponible sauf dans les cas où HAZWOPER (formation de technicien HAZMAT) est préoccupé où le minimum est de quatre stagiaires par cours.

**Question 8 :** Avec égard pour 4.1.1.1 critères techniques obligatoires, il est indiqué « pour « années des cours d'enseignement, les instructeurs doivent avoir demandé, à tout le moins, 2 cours dans une période d'un an au cours des cinq dernières années. » Nous avons actuellement instructeurs qui ont l'expérience de l'industrie pertinentes, les attestations professionnelles dans les domaines pertinents, Université attestations en éducation des adultes et expérience de l'enseignement de nombreux cours de santé et sécurité au travail chaque année. Pourriez-vous donc accepter comme équivalent à « demandé, à tout le moins, 2 cours dans une période d'un an au cours des cinq dernières années », de ce qui suit :

- Diplôme universitaire en génie chimique,
- La certification comme un hygiéniste industriel ou inscrit à titre d'hygiéniste du travail, et
- Certification universitaire en éducation des adultes.

**Réponse 8 :** Oui, la combinaison susmentionnée serait acceptée comme équivalent à « demandé, à tout le moins, 2 cours dans une période d'un an au cours des cinq dernières années ».

**Se reporter à l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX :**

SUPPRIMER DANS SON INTÉGRALITÉ :

L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.2.3

L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.3.2

L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.4.2

L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.5.1

L'article 11 00 00, partie 1, paragraphe 1.2.8.1

***Toutes les autres conditions demeurent inchangées.***